

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ENTRE PROFESSIONNELS « KAKKOÏ STUDIO »

ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») constituent, conformément à l'article L 441-1 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de régir les relations contractuelles entre la Société « WALACOM » exploitant son activité sous le nom commercial « Kakkoï Studio », Société par actions simplifiée au capital de 2.000,00 € dont le siège social est situé 24 Rue Louis Blanc - 75011 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 512 475 930 R.C.S. Paris (ci -après « le Prestataire » ou « Kakkoï Studio ») et ses Clients professionnels (ci-après « les Clients » ou « le Client ») dans le cadre de la vente de produits ou de services (ci-après « la Prestation » ou « les Prestations ») par le Prestataire via son site internet, par contact direct ou via un support papier.

ARTICLE 2 – Opposabilité des Conditions Générales de Vente

Ces Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les services rendus et produits vendus par le Prestataire auprès des Clients de même catégorie, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de passation de la commande par le Client.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Vendeur se réserve le droit de déroger expressément à certaines clauses des présentes CGV, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

Les Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire.

Toute commande de services ou de produits implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et des conditions générales d'utilisation du site internet du Prestataire pour les commandes électroniques.

Elles seront systématiquement remises à chaque Client en même temps que le devis et accessibles à tout moment sur le site Internet.

En conséquence, la validation de la commande de services ou de produits par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Si une partie des CGV devait s'avérer illégale, invalide ou inapplicable, pour quelle que raison que ce soit, les dispositions en question seraient réputées non écrites, sans remettre en cause la validité des autres dispositions des CGV qui continueront de s'appliquer entre le Client et « Kakkoï Studio ».

ARTICLE 3 - Acceptation du Client

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant la conclusion d'un devis ou d'un contrat ou en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne ainsi que des conditions générales d'utilisation du site internet.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par « Kakkoï Studio » constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par « Kakkoï Studio » et le Client via le site Internet.

De ce fait, le Client renonce à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.

ARTICLE 4 – Offre et prestations

4.1 L'offre du Prestataire est constituée de Prestations sous forme de services, conseils ou abonnements dans les domaines du design (création de visuels, vidéos, intégration web, captation vidéo, montage vidéo et gestion de projet).

4.2 Le Prestataire et le Client définissent ensemble l'ensemble des Prestations que propose de réaliser le Prestataire pour répondre aux besoins du Client et qui seront décrites spécifiquement dans un cahier des charges/ proposition de mission comme les contraintes et les spécificités afférentes à la réalisation la Prestation.

Le cahier des charges ne constitue un élément contractuel qu'à partir de l'instant où il a été validé par les deux parties.

Le détail du prix des Prestations est renseigné sur le devis établi par le Prestataire dont la durée de validité est d'un (1) mois.

Une fois le devis signé, le Client ne pourra plus modifier la nature des Prestations, sauf accord contraire du Prestataire.

Toute prestation supplémentaire et non prévue au devis fera l'objet d'une majoration équivalente à sa valeur.

4.3 Pour les produits vendus par abonnement, l'abonnement fait l'objet d'une facturation mensuelle, trimestrielle, biannuelle ou annuelle selon le type d'abonnement souscrit tel que défini dans l'accord contractuel entre le Client et Le Prestataire.

A l'exclusion des abonnements annuels décrits ci-après, en fonction du type de produit, l'abonnement est souscrit pour une durée déterminée figurant dans le contrat conclu avec le Client qui peut être de 1, 3 ou 6 mois et qui débute à compter du jour de la date de souscription.

Sauf refus exprès, l'abonnement se renouvellera, au tarif en vigueur, par tacite reconduction pour des périodes successives équivalentes à la durée d'engagement initial.

L'abonnement est résiliable ou modifiable à tout moment sans frais supplémentaire, toute demande de modification d'un abonnement ou de résiliation doit être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse indiquée à l'article 1 des présentes, par l'espace client du Client ou par mail à l'adresse de prise de contact : coucou@kakkoi-studio.com.

A défaut, il se renouvelle avec le même périmètre que celui de l'engagement initial.

En cas d'interruption à l'initiative du Client en cours de période d'engagement, le règlement est dû pour l'ensemble de la période d'engagement. Sauf disposition contraire, et une fois toutes sommes payées, le Client n'est lié à aucune tacite reconduction ni à aucun engagement dans le temps auprès du Prestataire.

Pour les abonnements annuels, l'abonnement est souscrit pour une période de douze (12) mois calendaires minimum quel que soit la date de souscription de l'abonnement.

Sauf refus exprès, l'abonnement se renouvellera, au tarif en vigueur, par tacite reconduction pour des périodes successives d'une (1) année civile.

L'abonnement est résiliable ou modifiable d'une année sur l'autre sans frais supplémentaire, toute demande de modification d'un abonnement ou de résiliation doit être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse indiquée à l'article 1, par l'espace client du Client ou par mail à l'adresse de prise de contact (coucou@kakkoi-studio.com) au plus tard le 15 octobre de l'année en cours. A défaut, il se renouvelle avec le même périmètre que celui de l'année précédente.

En cas d'interruption à l'initiative du Client en cours d'année, le règlement est dû pour l'ensemble de l'année en cours. Sauf disposition contraire, et une fois toutes sommes payées, le Client n'est lié à aucune tacite reconduction ni à aucun engagement dans le temps auprès du Prestataire.

L'abonnement est conclu intuitu personae pour une utilisation exclusivement destinée à l'usage interne du Client. Le Client s'interdit de céder l'abonnement et/ou tout droit et obligation qui en découlent à un tiers par quelque moyen que ce soit.

ARTICLE 5 – Commandes

5-1 L'obligation respective de chaque partie, de réaliser la prestation pour le Prestataire et de payer la prestation pour le Client, naît après acceptation expresse et par écrit d'un devis établi par le Prestataire et à partir du moment où le Client a dûment signé et retourné par email ou courrier le ou les document(s) contractuel(s) émis par le Prestataire.

Le Prestataire dispose de moyens de commande électroniques (y compris d'acceptation et de confirmation) permettant aux Clients de commander les Prestations dans les meilleures conditions de commodité et de rapidité.

Pour les commandes passées exclusivement sur internet, l'enregistrement d'une commande sur le site du Prestataire est réalisé lorsque le Client accepte les présentes Conditions Générales de Vente en cochant la case prévue à cet effet et valide sa commande.

Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et constituent une preuve du contrat de vente.

La prise en compte de la commande et l'acceptation de celle-ci sont confirmées par l'envoi d'un mail.

5-2 Aucune commande devenue définitive ne peut être annulée ou modifiée.

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne pourront être prises en compte, dans la limite des possibilités du Prestataire et selon son appréciation, que si elles sont notifiées par écrit, sept (7) jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des Prestations commandées, après signature par le Client d'un devis spécifique et ajustement éventuel du prix.

5-3 En cas d'interruption de la Prestation commandée à l'initiative du Client après son acceptation par le Prestataire pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande si requis par le Prestataire, tel que défini à l'article « Conditions de règlement » des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

5-4

S'agissant des produits vendus par abonnement mensuel, trimestriel, biannuel ou annuel, une fois l'abonnement souscrit par le Client, il ne peut être ni annulé ou modifié.

La résiliation de l'abonnement souscrit, tel que défini à l'article « Offre et prestations » des présentes Conditions Générales de Vente, est possible à tout moment sans aucun frais supplémentaire.

Néanmoins, le règlement est dû pour l'ensemble de la période d'engagement.

ARTICLE 6 - Tarifs

Les Prestations sont fournies aux tarifs du Prestataire en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par le Prestataire et accepté par le Client, comme indiqué à l'article « Commandes » ci-dessus.

Les tarifs s'entendent nets et HT.

Sauf stipulations contraires particulières précisées dans le devis :

Les prix sont fermes et définitifs.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de chaque fourniture de Services/vente de Produits.

Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités demandées par le Client concernant, notamment, les modalités et délais de livraison, ou les délais et conditions de règlement. Une offre commerciale particulière sera alors adressée au Client par le Prestataire.

Le Client pourra bénéficier de réductions de prix, remises et ristournes, en fonction du nombre ou de la fréquence des services commandés, de la régularité de ses commandes, ou de la durée d'engagement souscrite dans les conditions et selon les modalités décrites dans la grille tarifaire (Annexe ___).

ARTICLE 7 - Conditions de règlement

7-1 Délais de règlement

La facture sera éditée au premier jour de réalisation de la prestation.

Le prix est payable au plus tard trente (30) jours à compter de la date de la facture par virement bancaire.

Toutefois, le Prestataire se réserve le droit de demander le paiement d'un acompte payable au jour de l'acceptation du devis par le Client.

Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Prestations commandées par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions Générales de Vente.

7-2 Pénalités de retard

En cas de non-paiement partiel ou total d'une échéance, il est facturé automatiquement et sans mise en demeure préalable des pénalités de retard, à compter du premier jour de retard (soit le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture), et ceci jusqu'au paiement effectif, égales à trois fois le taux d'intérêt légal.

En outre, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue à l'article L. 441-10 du Code de commerce, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable par le Client en cas de retard de paiement.

Le Prestataire se réserve le droit de demander au Client débiteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

Toute contestation ou réclamation relative à la facturation doit être adressée par écrit dans les quinze (15) jours ouvrés à réception de ladite facture, à défaut de quoi le Prestataire n'accepte plus aucun grief.

7-3 Réserve de propriété

Le Prestataire conserve l'entière propriété de la prestation et de chacun de ses éléments, y compris immatériel, jusqu'au règlement total de toute facturation due par le Client au Prestataire.

Le versement d'un acompte ne donne pas l'accès du Client à une quelconque forme de propriété sur tout ou partie des éléments de la Prestation qui reste la propriété exclusive du Prestataire jusqu'au paiement intégral.

Dans le cas où une prestation fait l'objet d'une interruption définitive, que celle-ci soit à l'initiative du Client ou du Prestataire, le Prestataire a toute latitude, après avoir informé son Client, de vendre, de détruire, de renouveler pour son propre compte ou celui de tiers, les éléments de la prestation.

ARTICLE 8 - Modalités de fourniture des Prestations - Livraisons

La livraison d'une prestation se matérialise par son exécution finale (livraison d'un site, mise en ligne et lancement, envoi d'une newsletter, création de visuels, vidéos, intégration web, captation vidéo, montage vidéo, gestion de projet ou toute autre prestation).

Le Prestataire s'engage à réaliser la fourniture des Prestations dans un délai raisonnable et à informer le Client de tout retard.

Un délai adapté à chaque Prestation est indiqué dans le devis fourni au Client ou selon l'abonnement souscrit par le Client.

Tous les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur non-observation ne peut motiver une remise ou indemnisation.

La responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la Prestation imputable au Client, même partiellement, ou en cas de force majeure.

A titre d'exemple, le Prestataire ne peut être tenu responsable d'un quelconque retard dans l'hypothèse où le Client ne transmet pas dans les délais convenus les éléments nécessaires à la bonne réalisation de la Prestation (photo, logo, charte graphique, texte, films audio ou vidéo, lien, bases de données, fichiers, etc) et entraîne de ce fait le retard de la livraison de la Prestation par le Prestataire.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la livraison de prestation, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le Client disposera d'un délai de trente (30) jours à compter de la fourniture des services pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire par rapport aux spécifications de la commande telles qu'elles résultent du cahier des charges.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client.

Le Prestataire remboursera ou rectifiera le Client (dans la mesure du possible) dans les plus brefs délais et à ses frais, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les services dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

Tous travaux engagés par le Prestataire sur des réclamations faites par le Client qui s'avèrent être infondés, inexistantes ou mal formulés seront facturés au Client au tarif horaire en vigueur.

ARTICLE 9 - Collaboration avec le Client

Le Client s'engage à collaborer avec le Prestataire à la bonne exécution de sa prestation et à lui fournir tous les éléments nécessaires à la réalisation de celle-ci dès le lancement des travaux (photo, logo, charte graphique, texte, films audio ou vidéo, lien, bases de données, fichiers, etc).

Tout élément fourni par le Client sera considéré comme définitif par le Prestataire.

Le Prestataire peut refuser d'intégrer de nouveaux éléments ou des éléments modifiés dans la prestation commandée lorsque ceux-ci ne sont pas fournis dès le lancement des travaux.

Tout élément fourni par le Client reste sa seule propriété. Le Client déclare disposer de tous les droits nécessaires, et garantit le Prestataire contre toute réclamation éventuelle d'un tiers qui prétendrait avoir un droit de propriété intellectuelle sur l'un des éléments fournis par lui.

Si la prestation commandée inclut une création graphique, il est établi avec le prestataire en fonction de chaque prestation, la possibilité pour le Client de demander une ou plusieurs modifications de ces réalisations.

Dans le cadre d'un abonnement à durée limitée, aucune modification complémentaire ne pourra faire l'objet d'un traitement à l'issue de la période de l'abonnement.

Si le Client souhaite faire apporter plus de modifications aux travaux graphiques qui lui ont été soumis à l'issue de sa période d'abonnement initiale ou à l'issue d'une nouvelle souscription d'abonnement, les travaux supplémentaires feront l'objet d'un nouveau devis pour modification établi à cette occasion.

ARTICLE 10 – Obligations du Client

Le Client garantit au Prestataire qu'il possède l'ensemble des autorisations et déclarations administratives nécessaires à l'exploitation du site et notamment celles auprès de la CNIL sur les données nominatives.

Le Client s'engage à ce que son site respecte l'ensemble des dispositions législatives, administratives et réglementaires applicables sur le réseau internet et notamment les dispositions concernant le commerce électronique et la propriété intellectuelle.

Le Client s'engage à ce que le contenu de son site soit strictement licite, respecte la vie privée des personnes et s'engage à ne pas faire état d'informations à caractère sensible.

Le Client s'engage à informer le Prestataire sans délai de toute demande, plainte, action en justice directement ou non liée à la fourniture du service par le Prestataire.

Le Client garantit le Prestataire contre toute action de tiers en raison du contenu du site du Client.

Le Client s'engage à souscrire une assurance couvrant l'ensemble des risques liés à l'exploitation du site et à l'utilisation du service.

Le Client est conscient que toute prestation informatique peut contenir des dysfonctionnements, et qu'au-delà de la période de garantie il est possible que le Client ait à subir à sa charge des travaux correctifs sur l'application ou le site qui lui sera livré.

Il lui appartient également de s'assurer que les modifications ou évolutions techniques qui sont à prévoir sur le site web sont compatibles avec les caractéristiques techniques des prestations qu'il a commandées au Prestataire.

Le Client fait son affaire personnelle des prestations nécessaires à l'utilisation du Site web, notamment en ce qui concerne l'hébergement dudit Site lorsqu'il n'a pas souscrit de prestation d'hébergement auprès du Prestataire.

ARTICLE 11 – Obligation du Prestataire - Responsabilité du Prestataire - Garantie

Le Prestataire s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'une prestation de qualité.

Le Prestataire ne répond que d'une obligation de moyens qui ne doit en aucun cas être assimilée à une obligation de résultat.

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité des Services/Produits et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdits Services/Produits à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client, mauvaise utilisation, défaut d'entretien de la part du Client, omission par le Client d'une circonstance ayant entraîné un dysfonctionnement et qui aurait pu être évité en amont, ralentissement des réseaux ou de l'Internet, dysfonctionnement ou ralentissement de la prestation livrée pour cause de maintenance par le Prestataire.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et se limite aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Tout particulièrement, la responsabilité du Prestataire ne peut être retenue en cas d'intégration de scripts, APIs ou logiciels tiers pour l'utilisation et le fonctionnement de la prestation commandée.

Dans le cas où un autre prestataire est impliqué dans la manipulation de la prestation livrée, le Prestataire est automatiquement déchargé de toute responsabilité quant aux travaux livrés, l'indisponibilité des pages, le défaut d'affichage, la détérioration partielle ou totale du contenu des pages.

La compatibilité des navigateurs avec la prestation livrée est établie précisément dans le cahier des charges. Toute compatibilité non précisée dans le cahier des charges ne saurait être assurée.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de leur découverte.

Le Prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services/Produits jugés défectueux.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Prestataire serait retenue, la garantie du Prestataire serait limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des Prestations.

ARTICLE 12 - Droit de propriété intellectuelle

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, prototypes, modèles, travaux réalisés en vue de la fourniture des Prestations au Client à l'exception des créations graphiques et design (logo, pages HTML, fichiers images, charte graphique du site Internet, etc.) réalisées par le Prestataire pour le compte du Client et prévues dans le cahier des charges, qui font l'objet d'une cession de droits de propriété intellectuelle comme ci-après exposé.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, prototypes, modèles, travaux réalisés en vue de la fourniture des Prestations, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Le Prestataire se réserve le droit de revendre ou d'utiliser tout ou partie de ses créations.

La violation de ces dispositions peut entraîner l'engagement de poursuites à l'encontre du Client.

Après règlement au Prestataire des sommes dues au titre de la prestation, le Prestataire concède à titre exclusif au Client, pour toute la durée de protection du droit d'auteur, le droit d'exploiter comprenant l'intégralité des droits d'auteur de nature patrimoniale, notamment le droit de reproduction, de représentation, d'adaptation, de correction, de traduction, de distribution, de commercialisation sur l'ensemble des créations graphiques et design (logo, pages HTML, fichiers images, charte graphique du site Internet, etc.) réalisées par le Prestataire pour le compte du Client et prévues dans le cahier des charges.

Le Prestataire concède au Client une licence gratuite sur l'ensemble des créations informatiques du Prestataire (code source du site Internet, logiciel) et ce, pendant toute la durée de protection par le droit d'auteur de ces créations. Ainsi, le Prestataire donne l'autorisation au Client de modifier le code source existant. Dans ce cas, le Client est le seul responsable des modifications et donc ne peut en aucune manière engager la responsabilité du Prestataire.

Lorsque le Prestataire acquiert un ou plusieurs noms de domaine dans le cadre d'une Prestation commandée, ces noms de domaines sont achetés au nom et pour le compte du Client. A défaut du règlement de l'ensemble des sommes dues au Prestataire, le Client s'expose notamment à la revente ou au non-renouvellement des domaines.

Le Client peut demander à tout moment le transfert à ses propres coordonnées de la propriété des noms de domaines, sous réserve du règlement au Prestataire des sommes dues au titre de la prestation pour laquelle les noms de domaines ont été acquis.

ARTICLE 13- Données personnelles

Les données personnelles recueillies auprès des Clients font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Prestataire. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité,

afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est le Prestataire. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Prestataire s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adhésion du prestataire externe au « Privacy Shield », adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante : _____ . En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles du Prestataire de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

ARTICLE 14 – Imprévision

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

Dans cette hypothèse, une tentative de conciliation sera organisée, le Prestataire et le Client s'interdisant tout refus de renégociation en respectant des délais raisonnables pour la fixation de la première réunion ou encore pour la durée totale de la renégociation.

En cas de succès de la renégociation, les Parties établiront sans délai une nouvelle commande formalisant le résultat de cette renégociation pour les opérations de fourniture de Prestations concernées.

Par ailleurs, en cas d'échec de la renégociation, les Parties pourront, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, demander d'un commun accord au juge, la résolution ou l'adaptation du contrat.

Cependant, si le changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat était définitif ou perdurait au-delà six (6) mois à compter de la révélation à l'autre partie, les présentes seraient purement et simplement résiliées, trente (30) jours après l'envoi d'une mise en demeure déclarant l'intention d'appliquer la présente clause, notifiée par lettre recommandée

ARTICLE 15 - Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

ARTICLE 16 - Exception d'inexécution

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque Partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite des CGV ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été

adressée à cet effet par la partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté.

ARTICLE 17 – Non-débauchage

Le Client s'engage à ne pas débaucher le personnel du Prestataire ayant participé à la réalisation de prestations pour le Client.

ARTICLE 18 - Utilisation des références

Le Client autorise le Prestataire à utiliser son nom et à mentionner les prestations réalisées pour son compte à des fins commerciales.

ARTICLE 19 - Litiges

Pour tous différends ou divergences d'interprétation relatifs à l'exécution ou à la cessation du présent contrat, les Parties conviennent de désigner d'un commun accord un Médiateur. Si au terme d'un délai de trente (30) jours les Parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur le choix de celui-ci, le Médiateur serait désigné par le Président du Tribunal de Commerce de PARIS statuant en référé ou sur requête, à la demande de la partie la plus diligente.

Ce Médiateur réunira les Parties, effectuera toutes constatations utiles et les informera des conséquences de leurs positions respectives. Il devra leur proposer, dans un délai de trente (30) jours les éléments d'une solution de nature à régler leur différend tout en sauvegardant leurs intérêts légitimes. Cette proposition ne sera ni obligatoire, ni exécutoire.

ARTICLE 20 - Attribution de juridiction

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES PRESENTES ET LES ACCORDS QUI EN DECOULENT POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEUR RESOLUTION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

ARTICLE 21 - Langue du contrat - Droit applicable

Les présentes Conditions générales de vente et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Dernière mise à jour le 3 septembre
2024